

L'ÉVALUATION DES FONDS DE COMMERCE

Objectif(s) de la formation

- La prise en compte des éléments constitutifs des fonds de commerce
- Saisir les facteurs de la valeur du fonds de commerce
- Les principales méthodes d'évaluation du droit au bail et du fonds de commerce

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et classe virtuelle, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Évaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h) - 9h00 à 13h00

Date(s) de la formation

Mercredi 18 novembre 2026

Lieu de la formation

Au choix en présentiel* à Paris ou en classe virtuelle

*sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Monsieur José MARTINS, Expert Immobilier et Judiciaire

Monsieur Aurel BERTHET-LOCARD, Expert en Évaluation Immobilière

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Les éléments du fonds de commerce :
 - Définition des notions,
 - Repères législatifs,
 - Composition du fonds de commerce
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Les facteurs de la valeur du fonds de commerce :
 - Se rapportant à l'emplacement,
 - Se rapportant au local commercial,
 - Se rapportant aux conditions du bail,
 - Se rapportant au loyer,
 - économies liés à l'activité
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Les Principales méthodes d'évaluation :
 - Sur la valeur du droit au bail,
 - Sur la valeur du fonds de commerce.
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Conclusion

À l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de définir les éléments constitutifs du fonds de commerce, d'expliquer les repères législatifs et de décrire la composition de celui-ci. De plus, ils acquerront une compréhension approfondie des facteurs influençant la valeur du fonds de commerce, notamment ceux liés à l'emplacement, au local commercial, aux conditions du bail, au loyer et aux aspects économiques de l'activité. Les participants seront également capables d'appliquer les principales méthodes d'évaluation, tant sur la valeur du droit au bail que sur celle du fonds de commerce. Enfin, ils seront en mesure de synthétiser les connaissances acquises et de conclure sur l'importance de ces éléments dans le cadre d'une évaluation précise et pertinente.

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI : 217,50 € TTC

(181,25 € HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : 268,50 € TTC

(223,75 € HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les salariés <https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco>

Modalités d'Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique *Toutes nos formations*

<https://www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations>

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site www.aamtiformation.com

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

Évaluation de la valeur vénale des murs

Objectif(s) de la formation

- La prise en compte de la spécificité de chaque marché
- Les principales méthodes d'évaluation des murs de Commerce
- Les sources de comparaison de transaction déjà réalisées

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Évaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée – 14h00 à 18h00

Date(s) de la formation

Mercredi 18 novembre 2026

Lieu de la formation

Au choix en présentiel* à Paris ou en classe virtuelle

*sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Monsieur José MARTINS Expert Immobilier et Judiciaire
Monsieur Aurel BERTHET-LOCARD, Expert en Évaluation Immobilière

PROGRAMME ET THÉMATIQUES

ABORDÉES Après-midi : 14h00 - 18h00

- Introduction à l'évaluation immobilière
- Méthodes traditionnelles d'évaluation
- Facteurs influençant la valeur des murs
- Techniques avancées d'évaluation
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Aspects juridiques et réglementaires
- Analyse de la valeur locative :
 - La qualité de l'emplacement
 - La qualité du local
 - Les conditions du bail
 - Notions de valeur
 - La pondération des surfaces commerciales
 - Les termes de comparaison
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Approche par le taux d'effort locatif : Les éléments de référence
- Le taux de rendement : comment le déterminer
- Reformulation
- Questions / Vérification /compréhension
- Conclusion

À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'évaluer la valeur vénale des murs commerciaux en maîtrisant les méthodes d'évaluation, l'analyse de la valeur locative, les facteurs influençant la valorisation (emplacement, local, bail, cadre juridique) ainsi que la détermination du taux de rendement, afin de produire une estimation fiable, cohérente et adaptée.

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI 217,50 € TTC
(181,25€ HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : 268,50 € TTC
(223,75€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les salariés
<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco>

Modalités d'Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Toutes nos Formations

<https://www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations>

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site www.aamtiformation.com

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20